



Transfert du SPF de Vitré à Rennes

Le directeur passe en force !

Lors du CTL du 21 janvier 2014, les représentants du personnel avaient demandé la saisine du CHS-CT compétent, en ce qui concerne le projet de déplacement du SPF de Vitré dans les locaux du SPF de Rennes II, ceci dans le but de mesurer l'impact et les conséquences de ce regroupement sur la santé et les conditions de travail des agents.

En effet, conformément à l'article 57 du décret n°82-453 modifié, le CHS-CT doit obligatoirement être consulté (pour avis) sur les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail des agents

Pour les représentants du personnel en CTL, cette restructuration est, en effet, trop lourde de conséquences pour les conditions de travail des agents pour que ces conséquences ne soient pas mesurées précisément, avec l'expertise des acteurs-préventeurs (médecin de prévention et inspectrice santé et sécurité au travail) du CHS-CT compétent.

Une expertise a donc été demandée par le CHS-CT 35 lors de la séance du 7 février.

Malgré cette demande d'expertise en cours, le directeur a convoqué les représentants du personnel à un CTL le 18 février pour examiner le projet de déplacement du SPF de Vitré dans les locaux se celui de Rennes 2.

Dans une adresse au président du CTL (cf. le texte complet sur notre site local) soutenue par les agents du SPF de Vitré, les représentants du personnel ont donc, en toute logique, expliqué qu'ils n'avaient pas en leur possession les éléments suffisants pour se prononcer en toute connaissance de cause sur les conséquences du transfert du SPF de Vitré à Rennes en matière de santé, de sécurité de conditions de travail des agents.

Par conséquent, ils ont demandé que le point «Transfert du SPF de Vitré à Rennes» soit retiré de l'ordre du jour de ce CTL et qu'il soit présenté à l'occasion d'un CTL ultérieur, quand les conclusions de l'expertise des acteurs-

préventeurs du CHS-CT sur cette question seront connues.

Ce n'est, en effet, qu'une fois que l'avis du CHS-CT aura été donné que le CTL pourra se prononcer.

Le directeur de la DRFIP 35, M.MARIEL, s'est montré "surpris" par notre position.

De son point de vue et de celui du directeur du pôle pilotage et ressources, M.ZOLLER, le groupe de travail constitué par la direction a pris en compte les conditions de travail des agents et l'avis du médecin de prévention.

Nous n'avons pas la même lecture du compte rendu de ce groupe de travail. Par ailleurs, seule l'expertise demandée par le CHS-CT et l'avis qui en découlera permettront de se prononcer.

M. ZOLLER a alors expliqué que la délibération du CHS-CT était erronée, que les agents du SPF de Vitré n'avaient pas émis d'oppositions et a utilisé le terme "mépris". C'est une drôle conception du dialogue social.

M. MARIEL a ensuite mis en balance les demandes de mutation en cours liées au projet et nous a demandé de bien mesurer les conséquences de notre décision.

Nous avons dénoncé ce chantage en expliquant que notre seule préoccupation était la défense des agents qui, d'ailleurs, soutiennent notre démarche.

En effet, il paraît évident que les conditions de travail d'agents qui sont actuellement 6 dans un service à jour vont obligatoirement se dégrader s'ils sont déplacés loin de leurs usagers, au milieu d'un grand service qui subit des retards importants, et avec pour plusieurs d'entre eux des temps de trajet considérablement allongés. En demander l'évaluation et la prise en compte avant le vote des élus est donc parfaitement légitime.

Après une suspension de séance, les représentants du personnel ont maintenu leur position.

La délégation CGT a mis le directeur devant ses responsabilités : soit il attend l'avis du CHS-CT

et il reconvoque un CTL, soit il passe en force et il devra alors assumer les conséquences de sa non prise en compte des conditions de travail des agents concernés à Vitré mais aussi à Rennes.

Tout en reconnaissant que la procédure n'était pas respectée et qu'il s'engageait à la respecter pour les prochaines restructurations, le directeur a opté pour la deuxième solution et a donc maintenu à l'ordre du jour du présent CTL le transfert du SPF de Vitré à Rennes...

Le directeur crée un précédent grave en prenant une décision de restructuration aussi importante, lourdes de conséquences en matière de conditions de travail et de santé pour les agents, unilatéralement, sans avis du CHS-CT et sans le vote d'un seul représentant du personnel au CTL.

De fait, les avis des instances dans lesquelles siègent les représentants du personnel sont

ignorés, ce qui n'est pas sans poser des problèmes statutaires. Ici, les droits et garanties des agents ne sont pas respectés. La section va consulter le syndicat national sur le sujet.

On ne peut que s'interroger quant au discours de l'administration au sujet du dialogue social et de la place éminente donnée aux conditions de travail des agents.

A travers ce passage en force, les masques tombent et le signal adressé aux agents du département est extrêmement négatif.

Cette orientation ne fait que nous renvoyer à la violence des annonces et des décisions prises par la DGFIP dans le cadre de la démarche stratégique. Il s'agit, ni plus, ni moins de la destruction de notre administration et de nos missions de service public.

Pour la CGT, cette décision unilatérale du directeur ne va pas dans le bon sens. Cette restructuration est très lourde et ses conséquences en matière de conditions de travail doivent être mesurées très précisément. L'expertise du CHSCT est donc tout à fait indispensable.

Les agents concernés soutiennent cette démarche et sont opposés à cette restructuration.

Comme indiqué par la direction dans son document préparatoire au CTL du 18 février page 2, « *l'objectif est de créer à terme sur le département, deux pôles d'exercice de la mission de publicité foncière, l'un à St Malo, l'autre à Rennes, en maintenant sur ce dernier site la présence de deux SPF* ».

Autrement dit les SPF de Redon et Fougères vont suivre... Se pose donc aussi l'avenir des résidences de Vitré, Fougères et Redon...

La CGT rappelle son attachement au maillage territorial existant et souhaite que tous les moyens soient donnés aux agents des SPF et de l'ensemble des services et des postes pour leur permettre d'assurer leurs missions dans les meilleures conditions.

C'est pourquoi, pour s'opposer à cette offensive de destruction du service public sans précédent qui menace nos missions, la CGT Finances Publiques vous appelle à vous mobiliser le 20 mars, jour de la grève et des manifestations unitaires.

**TOUS EN GREVE
ET EN MANIFESTATION
LE 20 MARS !**